

**ADDITIF
AU CAHIER DES CONDITIONS
DE LA VENTE**

CREDIT FONCIER DE FRANCE / AVOVENTES - N°RG 26/00049

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE

Par le présent acte déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE ce jour,

Me Jeanne GIRAUD (Cabinet ROUSSEL CABAYE & Associés) du barreau de MARSEILLE, pour qui élection de domicile est faite en son Cabinet 11/A rue Armény (13006) MARSEILLE, (Tél 04.91.33.14.59 - Fax 04.91.33.51.09), lequel se constitue sur la présente poursuite de vente, avocat et celui de :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA au capital de 1 331 400 718,80 euros inscrite au RCS de PARIS sous le n° 542 029 848, prise en la personne de son directeur général y domicilié dont le siège social est sis 182 Avenue de France (75013) PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège,

Poursuivant la vente des biens et droits immobiliers suivants :

- Un APPARTEMENT, lot n°53, situé au 7ème étage dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – Bâtiment 7 » sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières, figurant au cadastre de ladite commune section 813 E n°276, lieudit « IMP COLLET », pour 14a 67ca,
- Et un BOX GARAGE, lot n°44, situé au 3^{ème} étage dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – PARKING » sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières, figurant au cadastre de ladite commune section 813 D n°94, lieudit « 91 BD DE PLOMBIERES », pour 06a 12ca et section 813 E n°270, lieudit « IMP COLLET » pour 13a 35ca, formant le LOT DE VOLUME TROIS (3),

A l'encontre de :

AVOVENTES

AVOVENTES

Pour compléter le cahier des conditions de la vente,

■ Il dépose avec le présent additif pour être joints au cahier des conditions de la vente : le dossier de diagnostics immobiliers établi le 28/09/2026 par la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES concernant les parties privatives comprenant le diagnostic amiante, l'état parasitaire, l'état de l'installation de l'électricité, le diagnostic de performance énergétique, l'état des risques et pollutions ainsi que l'état des nuisances sonores aériennes.

■ Il dépose avec le présent additif pour être joints au cahier des conditions de la vente : les pièces que lui a remis GESPAC IMMOBILIER, syndic de copropriété de **l'appartement, lot n°53, situé au 7ème étage dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – Bâtiment 7 » sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières**, pour l'application de l'article L 721-2 du Code de la Construction et de l'habitation (sous réserve de son application) :

- Le règlement de copropriété du 09/10/2014,
- L'état de vente,
- Le relevé de compte en date du 25/09/2026,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 29/05/2024,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14/10/2025,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26/05/2026,
- Le descriptif notaire,
- La fiche synthétique,
- Le carnet d'entretien.

A MARSEILLE

Le